

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2014

COULEE VERTE : SECURISATION ET MISE EN ACCESSIBILITE ESPACES PUBLICS AUTOUR DU PLAN D'EAU : ADOPTION PROJET ET DEMANDES SUBVENTIONS

Suite à l'avant projet présenté lors du dernier conseil, le cabinet ADAO et le bureau municipal ont repris les études afin de requalifier le projet et d'alléger le programme de travaux. Ce dernier dossier reprend les grandes orientations et se décompose en 2 lots :

1°) lot réparation sur réseaux EP existants aux abords de l'étang : remise en conformité de l'ensemble des réseaux EP sur le secteur du plan d'eau avec reprise complète estimée à 19 089 € HT

2°) lot sécurisation et mise en accessibilité des espaces publics aux abords de l'étang :

- Création d'une plateforme d'aire de jeux.
- Création d'un amphithéâtre (scène d'événements).
- Création de deux places de stationnements PMR avec aire de retournement.
- Reprofilage des cheminements piétons avec dévers inférieur à 2%.
- Création d'un cheminement à l'Ouest de l'étang.
- Renforcement des berges par enrochement.
- Création d'un ponton de pêche PMR.
- Implantation de potelets et barrières bois

Les travaux peuvent se décomposer en une tranche ferme estimée à 141 772 € HT et une tranche conditionnelle estimée 31 168 € HT, soit un total de 172 940 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention :

- d'adopter le projet pour un montant total estimé à 198 500 € HT (travaux + honoraires maîtrise œuvre et imprévus)
- de fixer le plan de financement comme suit :

Dépenses

-Aménagement et mise en accessibilité abords plan eau.....	192 029,00 € HT
- Honoraires maîtrise œuvre divers et imprévus	<u>6 471,00 € HT</u>
Total	198 500,00 € HT

Recettes

-Subvention DETR (Accessibilité) (20%) /100 000	20 000,00 €
- Autres subventions espérées (CG, CRBV,etc....).....	30 000,00 €
-Emprunt.....	118 500,00 €
-Autofinancement	<u>30 000,00 €</u>
Total	198 500,00 € HT

- de solliciter des subventions DETR, Aménagements de qualité du Conseil Général et CRBV (contrat régional bassin versant)

MAISON DES ASSOCIATIONS : TRAVAUX AMELIORATION ISOLATION ET CHAUFFAGE

Afin d'améliorer l'isolation phonique et thermique de la Maison des Associations, il est envisagé la mise en place d'un plafond suspendu isolant thermique et phonique. L'entreprise Jarry de Mayenne propose de réaliser ces travaux pour un montant de 1 710,51 € HT.

De même, il est envisagé le remplacement des radiateurs électriques existants par des modèles plus performants et plus économiques. La pose sera assurée par les employés communaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de l'entreprise Jarry de Mayenne pour un montant de 1 710,51 € HT.

ANCIENNE CANTINE : TRAVAUX REHABILITATION

Afin d'améliorer l'isolation dans le bâtiment de l'ancienne cantine, il est envisagé la mise en place d'un plafond suspendu isolant dans le séjour situé à l'étage du local. L'entreprise Jarry de Mayenne propose la réalisation de ces travaux pour un montant de 587,01 € HT.

Par ailleurs, d'autres travaux de réhabilitation seront nécessaires dans le domaine du chauffage, de la mise en conformité électrique et quelques travaux de maçonnerie du conduit de cheminée et de couverture pour assurer l'étanchéité du bâtiment.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de l'entreprise Jarry de Mayenne pour un montant de 587,01 € HT

ANCIENNE CANTINE : LOCATION

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal avait décidé de louer l'étage du local de l'ancienne cantine à la société COMPAGNIE NDJ / M. LECOUC pour la création d'une entreprise de conception et vente d'aires de jeux pour enfants et qui recherchait un local pour démarrer son activité et installer ses bureaux.

Aujourd'hui, M. LECOUC souhaite utiliser également le rez-de-chaussée du bâtiment. Après accord avec l'AMAP qui utilisait ce local, il est proposé de louer l'ensemble du bâtiment.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 1 abstention de louer l'étage du bâtiment à M. LECOUC Vincent pour un loyer de 250 € par mois et le rez de chaussée du bâtiment à la société COMPAGNIE NDJ / M. LECOUC Vincent moyennant un loyer de 100 € HT par mois.

INSTALLATIONS CLASSEES : PARC EOLIEN COMMER

La société SNC Ferme Eolienne de la Lande a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 éoliennes et un poste de livraison à Commer et 1 éolienne à Martigné sur Mayenne et une enquête publique est donc en cours. La Commune de St Baudelle étant située dans le rayon d'affichage, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet éolien.

Le Conseil Municipal décide par 10 voix favorables et 3 abstentions de donner un avis favorable au projet de parc éolien de Commer.

ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT GROUPAMA-CIGAC

La Commune dispose d'un contrat auprès de la Sté Groupama/Cigac pour l'assurance du personnel communal titulaire prenant en charge le traitement des agents en cas d'arrêt de travail pour maladie, accident, maternité, mais aussi en cas de décès le versement d'un capital, remboursés à la Commune. Ce contrat avait une échéance au 31 décembre 2013.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le nouveau contrat d'assurance du personnel communal avec Groupama/Cigac avec un taux de 4,65 % et avec une date d'échéance au 31 décembre 2017 avec possibilité de résiliation à la fin de chaque année.

REVISION DES LOYERS

Les contrats de location des bâtiments communaux prévoient une possibilité de révision des loyers chaque année en application de la variation de l'IRL (indice de révision des loyers).

Vu la conjoncture actuelle difficile en matière de pouvoir d'achat, et vu le montant déjà dans la moyenne du marché, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers pour l'année 2014.

LOCATION LOCAL COMMERCIAL EX CAM

La société JOUVE de Mayenne loue un local commercial de 400 m² situé dans le bâtiment ex-cam pour un loyer de 500 € HT par mois. La convention de location étant arrivée à expiration, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention pour une durée de 23 mois à compter du 1^{er} février 2014 au prix de 500 € HT par mois avec une clause de tacite reconduction.

CESSION EPAREUSE DEBROUSAILLEUSE

Considérant que l'épareuse-débroussailleuse marque Mc Connel n'est plus utilisée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre en l'état une épareuse-débroussailleuse marque Mc Connel à M. Renault Jean-Philippe de Contest au prix de 800 €.